



Programme d'assainissement de l'eau

Directives du projet

STOCKAGE ET MANUTENTION DE CARBURANT

TAUX DE SUBVENTION : 50 % jusqu'à concurrence de 1 000 \$

ÉLÉMENTS ADMISSIBLES ET EXIGENCES DU PROJET :

- Dispositifs de confinement des déversements dans le cas de stockage de carburant, comme les dalles en béton, les bordures, les digues, les bornes et les réservoirs sous vide à double paroi pour les réservoirs de carburant existants.
- Les installations de stockage de carburant doivent respecter ou dépasser les exigences légales. Les réservoirs, les pompes et les tuyaux doivent être homologués ULC.
- L'achat de réservoirs à double paroi peut être envisagé au cas par cas.
- Il est recommandé aux candidats d'élaborer un plan d'urgence pour leur exploitation en cas de déversement.
- **Les demandeurs sont tenus d'obtenir les autorisations et permis requis avant le début des travaux.**
- En cas d'approbation, les agriculteurs faisant la demande doivent disposer de la 4^e édition du Plan environnemental agricole ou être disposés à remplir la 5^e édition de ce document avant le versement de la subvention

COÛTS ADMISSIBLES :

- Permis
- Matériaux
- Main-d'œuvre sous-traitée
- Services d'ingénierie

COÛTS NON ADMISSIBLES :

- Main-d'œuvre ou utilisation de machines par le demandeur, les personnes à sa charge ou son entreprise
- Achat de réservoirs de carburant à paroi simple
- Réservoirs de combustible pour chauffage domestique
- Réservoirs de stockage de carburant portables (par exemple montés sur camion)
- Taxes

PROCÉDURE D'APPROBATION :

Veuillez contacter la Conservation de la Nation Sud (CNS) pour remplir un dossier de demande. **Les demandes doivent être soumises avant le début de votre projet ; aucun financement rétroactif n'est disponible.**

Le sous-comité des subventions examinera les demandes selon un système de notation ; la priorité sera accordée aux projets présentant les avantages les plus importants en matière de qualité de l'eau. Les réunions d'examen ont généralement lieu en juin, septembre et novembre. Les fonds disponibles sont limités.

Les candidats retenus disposeront d'environ 12 mois à compter de la date d'approbation pour mener à bien leurs projets. Les projets approuvés seront préfinancés par le propriétaire foncier. Le financement sera versé une fois le projet achevé, après une inspection jugée satisfaisante par la CNS, et sur présentation des copies de **toutes les** factures accompagnées de preuves de paiement acceptables, des permis et de tout autre document requis. Les factures doivent fournir une ventilation détaillée des heures de main-d'œuvre, des quantités de matériaux achetés et des coûts associés.

SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES DISPONIBLES :

- Stockage et manipulation d'engrais ou de produits chimiques

Mars 2026